RÉGION NORMANDIE

DEFI 4 : MISER SUR LE CHEVAL POUR L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA NORMANDIE

Organisation d'un Evènement international dans la filière équine

La Normandie accueille chaque année de nombreux évènements équestres et hippiques internationaux, véritables vitrines de l'excellence.

L'aide vise à capitaliser sur les atouts de ces événements et à accompagner les plus grandes manifestations équestres afin d'accroitre leur rayonnement et ainsi l'attractivité de la filière équine normande et de la Normandie.

OBJECTIFS

- Favoriser l'accueil de grandes échéances.
- Favoriser l'accès des cavaliers normands aux grandes échéances internationales et plus généralement accompagner la montée en compétence des acteurs normands de la filière équine.
- Faire rayonner l'excellence de la filière équine normande grâce à un impact médiatique important.
- Renforcer l'attractivité de la Normandie à travers sa vocation équine.
- Favoriser la promotion et la commercialisation des produits de l'élevage équin, ainsi que les produits issus de l'agriculture, de la pêche et des ressources marines normandes.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les structures organisatrices d'évènements.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

1. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, l'évènement doit :

- avoir lieu en Normandie, même si le siège social de l'organisateur est hors du territoire ;
- être un évènement d'envergure internationale ;
- présenter des actions qui déclinent une action dans au moins 2 des priorités de la politique régionale équine ou la politique régionale agricole (cf. encadré ci-après) ;
- confirmer un programme de relations publiques permettant un impact médiatique international ;
- programmer une durée minimale de 3 jours ;
- confirmer un engagement financier d'autres collectivités territoriales **et** de sponsors privés.

En outre, s'il s'agit d'une compétition sportive, le projet doit être inscrit sur le calendrier de la fédération internationale officielle en charge de la discipline et concerner au minimum le niveau 3* pour les disciplines olympiques.

Ne sont pas éligibles à ce dispositif :

- les compétitions réalisées dans un cadre scolaire (type championnat de France UNSS) ;
- les courses en tant que telles ;
- les évènements présentant un aspect purement culturel ou touristique ;
- les évènements ayant enregistré un déficit croissant lors de 2 éditions successives.

Les principales priorités de la politique régionale équine concernées ; avec quelques exemples d'actions thématiques :

Porter l'excellence de la Normandie à l'international
➔ exemples : organisation d'une compétition équestre de niveau international 3* minimum, accueil d'agences réceptives - association avec un autre univers du cheval (courses, polo, tourisme équestre).

Ouvrir à tous la pratique des sports équestres
➔ exemples : organisation d'un Championnat de France ou d'une étape du circuit Grand National, organisation d'une expérience immersive dans les coulisses de l'évènement telles que 'agent d'un jour au Haras national du Pin', 'initiation au polo à Deauville, baptême de trot attelé sur la plage, balade à cheval et repas champêtre en Suisse normande – rencontre pédagogique avec un professionnel

Concilier bien-être du cheval et performance
➔ exemples : présentation d'expériences officielles menées, ou d'actions novatrices, avec atelier et/ou témoignage de professionnels – visite de Normandie Equine Vallée.

Faire rayonner les sites historiques : Haras national du Pin et Haras national de Saint-Lô
➔ exemples : visite du site et de ses activités dédiées à la filière équine (reproduction, formation, sport) – «mise en tourisme» de l'évènement.

Valoriser le travail des éleveurs sur les races patrimoniales
➔ exemples : organisation d'un concours d'élevage - organisation d'une vente aux enchères en partenariat avec une agence spécialisée normande – visite de haras d'élevage.

Faire de la Normandie la première destination touristique ''cheval''
➔ exemples : couplage avec un évènement touristique de portée nationale (Normandie Impressionnisme, plages du débarquement, fêtes médiévales) – présentation des itinéraires équestres thématiques normands - « mise en tourisme » de l'événement.

La politique régionale agriculture :

Fédérer les filières d'excellence pour mieux valoriser les produits normands
➔ exemples : mise en valeur des produits normands dans le cadre d'un marché local des produits du terroir, apéro normand, remise de lots mettant en valeur les produits normands…

Pour les événements renouvelés d'une année sur l'autre, le bilan qualitatif et financier de l'édition en année N-1 doit impérativement avoir été fourni à la date de dépôt du dossier de l'année N. Ce bilan financier doit être présenté avec les mêmes intitulés de postes comptables en années N-1 et N, en reprenant le modèle type du formulaire de présentation du projet.

2. Principes de sélection des projets

Compte tenu du nombre important d'évènements organisés en Normandie, l'éligibilité seule

n'entraîne pas l'attribution d'une subvention. Le soutien de la Région et son montant répondent aux principes de sélection suivants :

- ✓ la qualité du projet et des actions mettant en valeur l'excellence équine normande ;
- ✓ l'attractivité de l'évènement auprès des participants, en particulier à l'international ;
- ✓ l'attractivité de l'évènement pour le public néophyte ;
- ✓ l'existence d'une démarche environnementale ;
- ✓ le plan media et la qualité d'accueil des journalistes durant l'évènement, notamment en anglais ;
- ✓ la cohérence du budget avec l'ambition du projet et les actions mises en œuvre (viabilité du projet) ;
- ✓ les partenariats régionaux engagés, notamment pour la valorisation de l'excellence des produits alimentaires normands ;
- ✓ le soutien financier du territoire d'implantation.

MODALITES DE L'AIDE

Subvention forfaitaire maximum de 80 000 € par évènement, **plafonnée à 25 % des dépenses prévisionnelles directes liées à l'organisation de l'évènement hors dotations.**

Le montant d'aide attribuée est défini en fonction du budget de l'événement, de la qualité du projet au regard des critères de sélection, ainsi que de la mobilisation d'autres financements publics et privés.

Pour les événements récurrents, l'aide pourra être attribuée sous la forme d'une convention triennale.

<u>Cumul des aides</u>
L'aide régionale est cumulable avec celle d'autres collectivités territoriales.
Elle ne l'est pas avec d'autres aides régionales.

Rappel du règlement européen dit de minimis-entreprise : plafond de 200 K€ d'aides publiques en cumulé sur les 3 derniers exercices fiscaux et comptabilisés sous un même n° de SIREN.

MODALITES DE DEPÔT ET D'ATTRIBUTION

L'organisateur doit déposer son dossier à la Région, **au minimum 4 mois** avant la date du début de l'évènement via le téléservice dédié figurant dans le Guide des Aides sur le site de la Région.

La demande doit être accompagnée :

- du budget prévisionnel des dépenses et des recettes de l'événement, en reprenant obligatoirement le tableau-cadre téléchargeable sur le site de la Région (guides des aides). Quand l'organisateur récupère tout ou partie de la TVA, les dépenses sont à présenter HT. A noter que les coûts de fonctionnement de la structure (frais de bureau, abonnements divers…) ne sont pas pris en compte.
- du programme prévisionnel de l'évènement par jour précisant le titre des actions (épreuves équestres, animations).

Tout dossier incomplet, ou insuffisamment détaillé quant aux actions menées, ne pourra être instruit.

Pour apprécier la pertinence de l'évènement au regard des critères de sélection, les avis du Comité Régional Equestre de Normandie (COREN) et du Conseil des Chevaux de Normandie sont sollicités dans le cadre d'un comité de sélection. Sera notamment vérifiée, sur la base de l'année N-1, la qualité d'accueil des athlètes (hommes, chevaux, grooms…) et du public.

L'instruction du dossier est faite par la Région. La décision d'attribution, ou non, d'un financement fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional, avant sa notification par le Président de Région.

Les projets retenus dépendent de l'enveloppe financière annuelle affectée à ce dispositif et de leur classement.

MODALITES DE PAIEMENT

Le montant de l'aide attribuée est forfaitaire. Le paiement de l'aide est effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

- Pour les événements ponctuels et/ou ne faisant pas l'objet d'une convention triennale :

Les aides de 5 000 à 23 000 € sont versées en une seule fois, après validation du bilan technique complet, accompagné du bilan financier daté, certifié conforme et signé.

Les aides supérieures à 23 000 € sont versées pour 50% à la signature de la convention et le solde après validation du bilan technique complet de l'évènement, accompagné de son bilan financier daté, certifié conforme et signé.

- Pour les événements récurrents et faisant l'objet d'une convention triennale :

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance de 25% lorsque la convention aura été signée par les parties ;
- une seconde avance de 25% sur présentation du bilan qualitatif de l'évènement, ainsi que de l'état récapitulatif du budget réalisé de l'édition n du projet ;
- une troisième avance de 25% sur présentation du bilan qualitatif de l'évènement, ainsi que de l'état récapitulatif du budget réalisé de l'édition n+1 du projet ;
- le solde sur présentation du bilan qualitatif de l'évènement, ainsi que de l'état récapitulatif du budget réalisé de l'édition n+2 du projet.

BASES JURIDIQUES

Décisions fondatrices

Assemblée plénière du 20 juin 2022.

Cadre règlementaire :

Règlement (UE) n° 1407/2013 relatif aux aides dites *de minimis.*
Régime notifié SA 39677 (2014/N) relatif aux aides aux actions de promotion des produits agricoles.